

# AVIS AUX ÉTUDIANTS

## Procédure d'inscription - Semestre de Printemps 2009-2010

### ÉTUDIANTS EN COURS

Chers étudiants,

Afin de réussir votre inscription à l'USEK, nous vous recommandons de respecter la procédure suivante :

#### Étape 1 : Vérification du Statut sur Banner self-service

Les étudiants en cours doivent vérifier sur Banner self-service ([www.usek.edu.lb](http://www.usek.edu.lb), rubrique *Banner System*) :

- Si leur inscription est suspendue pour un motif académique. Dans ce cas, les étudiants concernés devront consulter l'administration de leur Faculté/Institut de rattachement.
- S'il reste un solde non payé de leurs frais universitaires antérieurs. Dans ce cas, les étudiants concernés devront le régler en même temps que le premier versement.

#### Étape 2 : Paiement du premier versement des frais universitaires

A partir du 14 janvier 2010, les étudiants pourront régler le premier versement de leur frais d'études en s'adressant à l'une des branches des banques **AUDI, BLOM, BYBLOS ET BANK OF BEIRUT, MUNIS DE LEUR CARTE ETUDIANT, SANS DEVOIR RETIRER UN BORDEREAU DE PAIEMENT DU BUREAU DE COMPTABILITE.**

Le montant du premier versement est fixé à :

- 750 US\$ pour les programmes de Master de la Faculté de Droit, de la Faculté des Lettres, de la Faculté de Musique et de la Faculté de Philosophie et des Sciences humaines ;
- 1000 US\$ pour tous les autres programmes universitaires ;
- 205 US\$ pour les programmes de formation continue.

Le paiement doit avoir lieu **2 jours ouvrables au moins avant le début de l'inscription aux cours.**

#### Remarques :

1. **Les étudiants bénéficiant d'une aide sociale** sont tenus de régler le premier versement indiqué ci-dessus. La réduction sera appliquée à partir du deuxième versement.
2. **Les étudiants en fin de parcours académique** et dont les frais universitaires sont inférieurs à ceux spécifiés précédemment, doivent s'adresser au secrétariat de leur Faculté/Institut de rattachement. Ils devront remplir le formulaire prévu à cet effet, le faire signer par le Doyen/Directeur ou le Secrétaire académique de leur Faculté/Institut de rattachement, avant de le présenter au **Bureau du Service Social**. Ils pourront régler le premier versement dès le lendemain.
3. En cas de problème financier, l'étudiant pourra s'adresser au Bureau du Service Social.

#### Étape 3 : Inscription aux cours

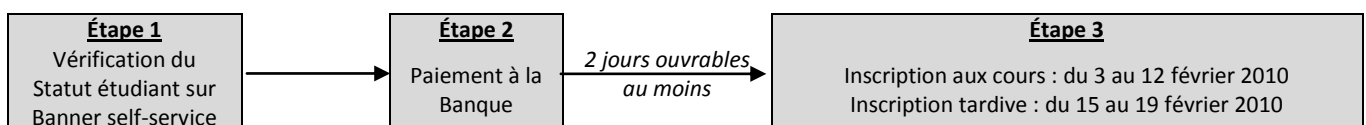
La période d'inscription pour le semestre de Printemps 2009-2010 s'étend du **3 au 12 février 2010**. La période d'Ajout/Retrait (*Add & Drop*) et la période de l'inscription tardive (*Late registration*) s'étend du **15 au 19 février 2010**. Tout étudiant qui s'inscrit durant la période de l'inscription tardive aura **une pénalité de 50 US\$**.

Les étudiants doivent se présenter au Bureau d'inscription de la Faculté/Institut concerné(e) 2 jours ouvrables au moins après avoir procédé au paiement du premier versement à la banque.

Pour s'inscrire, l'étudiant doit :

- Consulter à l'avance les horaires des cours sur le site Web de l'USEK ([www.usek.edu.lb](http://www.usek.edu.lb)) ou sur les tableaux d'affichage et choisir les cours en fonction du programme envisagé.
- Remplir un formulaire d'inscription provisoire indiquant les cours choisis. Ce formulaire est disponible au Bureau d'inscription de la Faculté/ Institut concerné(e), au Bureau du Registraire et sur l'intranet de l'USEK.
- S'entretenir avec un conseiller pédagogique qui procèdera à la vérification des cours choisis et à l'inscription sur le système informatique.

À la fin de la procédure d'inscription, l'étudiant reçoit un document imprimé et signé par le conseiller pédagogique mentionnant le détail de l'inscription (cours, crédits, horaires et lieux). L'étudiant devra conserver ce document et le présenter lors de tout changement d'inscription durant la période Ajout/Retrait qui s'étend du 15 au 19 février 2010. **IL EST IMPERATIF DE CONSERVER CE DOCUMENT JUSQU'À LA FIN DU SEMESTRE.**



Heures d'ouverture des bureaux administratifs et des secrétariats des unités académiques : de 8h30 à 13h et de 14h à 17h30  
Pour toute information : Tél. : 09/600000

**Consulter périodiquement le site Web de l'USEK ([www.usek.edu.lb](http://www.usek.edu.lb))**  
Pour toute demande d'information, pour déposer une plainte ou une réclamation, envoyez un courriel à l'adresse  
[inscriptions@usek.edu.lb](mailto:inscriptions@usek.edu.lb).

Le Secrétaire Général – 14 janvier 2010